



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 97018

Texte de la question

M. Gérard Menuel attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la directive européenne relative au taux de TVA sur les réseaux de chaleur et décidée en janvier dernier lors du sommet des chefs d'État des vingt-cinq pays membres de l'Union européenne. En France, cette disposition appliquée aux réseaux de chaleur, à savoir passer le taux de TVA de la facture de chauffage de 18,6 à 5,5 %, permettrait à 3 millions d'usagers de 300 villes de France, pour la plupart résidents en logement social, de bénéficier en moyenne d'une diminution de cette charge de cinquante euros par an. Aussi, il lui demande quand le Gouvernement va transposer cette directive européenne concernant le taux réduit applicable aux réseaux de chaleur.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Menuel](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97018

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6079

Question retirée le : 20 juin 2006 (Retrait pour cause de question identique)